



FRANCE

Les enseignants font de plus en plus d'heures supplémentaires

Dans toutes les disciplines, le nombre d'heures supplémentaires des enseignants de collège et de lycée est en hausse, selon une étude du ministère de l'Éducation nationale qui souligne les « gains » pour les enseignants.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

Pendant que le sujet suscite des débats à l'Assemblée pour les salariés du privé, la hausse du nombre d'heures supplémentaires s'impose dans l'Éducation nationale, selon une étude du service statistique du ministère, publiée fin juin. En moyenne, les enseignants effectuent désormais plus de deux heures supplémentaires par semaine. Ils sont 86 % à avoir fait au moins une heure supplémentaire en 2020-2021.

Cette progression résulte d'abord d'un changement de réglementation : depuis la rentrée 2019, les chefs d'établissement peuvent imposer à un enseignant d'effectuer deux heures supplémentaires dans son service, contre une seule auparavant.

La hausse est aussi tirée par l'augmentation du nombre d'enseignants qui font au moins trois heures supplémentaires annualisées (+2 points en un an). « Toutes les disciplines sont concernées par la hausse du nombre d'heures supplémentaires annualisées entre 2020 et 2021 »,

relève l'Éducation nationale. Dans les matières générales, ceux qui en font le plus sont les enseignants de physique chimie, de sciences de la vie et de la Terre et de mathématiques.

Le ministère y voit « un gain annuel moyen de 3.640 euros pour les hommes et de 2.990 euros pour les femmes ». Les syndicats, de leur côté, rappellent que ces deux heures ont servi à compenser la baisse des effectifs d'enseignants dans les collèges et lycées. La rémunération varie selon les enseignants. Un professeur de chaire supérieure perçoit en moyenne 18.218 euros par an au titre des heures supplémentaires annualisées contre 6.191 euros pour un professeur agrégé et 3.173 euros pour un professeur certifié ou de lycée professionnel.

Une autre catégorie d'heures supplémentaires, dites « effectives », est aussi en hausse. Elles ont retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire. Elles sont ponctuelles et non annuelles et servent à des remplacements, à l'aide aux devoirs, à l'accompagnement personnalisé ou aux heures d'interrogation en classes préparatoires.

Fin 2021, la Cour des comptes avait regretté que l'Éducation nationale ne les utilise pas davantage.

Revaloriser les salaires

Durant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron n'a pas caché son intention de s'attaquer à la question du temps scolaire. « Il faut revaloriser les salaires, certes, mais surtout repenser la fonction » des enseignants, a déclaré le chef de l'État en janvier dernier. Il estimait que le « temps de l'enseignement » n'était « pas satisfaisant par rapport au nombre d'enseignants embauchés ».

« Plutôt que de donner des heures supplémentaires, on pourrait demander qu'un forfait de quelques dizaines d'heures par an soit consacré à du remplacement de courte durée », envisageait-on dans l'entourage d'Emmanuel Macron durant la campagne, en parlant d'« une option parmi d'autres à mettre sur la table ». ■

86 %

DES ENSEIGNANTS ont déjà fait au moins une heure supplémentaire en 2020-2021.

